

Richard, Rideout (M ^{me}), Rinfret, Robichaud, Rock, Saltsman,	Schreyer, Sharp, Simard, Stanbury, Stewart, Teillet,	Thomas (Maisonneuve- Rosemont), Tolmie, Trudeau, Turner,	Walker, Watson (Châteauguay- Huntingdon- Laprairie), Winters, Yanakis—93.
---	---	---	---

CONTRE

Messieurs

Aiken, Ballard, Basford, Beaulieu, Bell (Carleton), Bell (Saint- Jean-Albert), Bigg, Bower, Brand, Cadieu, Cantelon, Chatterton, Churchill, Coates,	Code, Crouse, Danforth, Diefenbaker, Dinsdale, Fane, Forrestall, Hales, Hamilton, Harkness, Horner (Acadia), Jorgenson, Kennedy, Kindt, Korchinski,	Lambert, MacEwan, MacInnis, MacRae, McCutcheon, McIntosh, Muir (Cap-Breton- Nord et Victoria), Muir (Lisgar), Nesbitt, Nielsen, Noble, Nowlan, Nugent, Pascoe,	Pugh, Rapp, Régimbal, Ricard, Scott (Victoria (Ont.)), Simpson, Southam, Starr, Watson (Assiniboia), Webb, Winkler, Woolliams—55.
---	---	--	--

En conséquence, ledit bill est présenté et lu pour une première fois sur division et la deuxième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Pennell, au nom de M. Favreau, appuyé par M. Robichaud, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-169, Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, qui est lu une première fois et la deuxième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

En conformité de l'article 39(4) du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents:

N° 867—M. Southam

1. En 1964-1965, quels projets a-t-on entrepris dans chacune des provinces en vertu de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles?
2. Quelle est la nature de ces projets?
3. Quel a été le coût de chacun de ces projets?
4. Quels projets sont à l'étude ou que l'on prévoit entreprendre bientôt en Saskatchewan?
5. Quel montant sera affecté à chacun de ces projets?

N° 1241—M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)

1. Une société nationale de publicité a-t-elle confié un programme d'annonces de l'Expo 67, d'une durée de huit semaines à compter du 2 mai, à un groupe choisi ou une «liste privilégiée» de stations de radio?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quelle est la société nationale de publicité en cause, b) quelles sont les stations de radio qui figurent sur la liste privilégiée et c) pour quelle raison ces stations ont-elles été choisies?